GARANTIE SATISFACTION

LOCOMOTION

En sélectionnant un forfait annnuel, nous vous offrons notre meilleur tarif. Avec la garantie de satisfaction, il vous est possible de résilier un forfait lors des 36 jours premiers jours suite au démarrage de celui-ci. Vous nous avisez et ne payez que le 1/10 de la valeur du contrat.

Prenons l'example d'un forfait à 99$/mois taxes non-comprises.

- Si vous résiliez votre contrat après 20 jours, vous aurez fait un seul paiement, vous devrez débourser un montant de 19,80$ pour mettre fin au contrat (taxes non-comprises).

- Si vous résiliez votre forfait après 34 jours, vous aurez fait 2 paiements, nous vous rembourserons un montant de 79,20$ (taxes non-comprises).

Tous les détails de cette garantie seront inscrits sur votre contrat, remis lors de votre première visite.